FRC.5 22693
Case
Frc
2,1896

SUITE DE L'OPINION DE M. MALOUET,

Sur les mesures proposées par MM. de Mirabeau & de Lameth, relativement à la sûreté intérieure & extérieure du royaume.

Séance dn 28 janvier.

J'AI dit ce matin à l'assemblée, qu'une des causes des désordres intérieurs & de l'agitation générale étoit, de l'aveu de M. de Mirabeau, cette influence tumultueuse de la multitude sur les affaires publiques : il est tems, nous a dit le rapporteur, que le peuple qui, dans toutes les fonctions publiques, a des mandataires de son choix, s'en repose sur eux, & les laisse paisiblement exercer leur ministere. —

J'ai dit que cette observation juste & sage ne pouvoit rester sans application dans les mesures à prendre pour la sûreté intérieure du royaume, & qu'il étoit bien plus important d'en faire un article du décret, qu'un paragraphe du rapport.

M. de Mirabeau m'a répondu qu'il ne savoit pas convertir une réflexion en un décret; comme

THE NEWBERRY LIBRARY

ſi nos décrets étoient ou devoient être autre choſe qu'un réſultat de réflexions ſages & lumineuſes. M. de Mirabeau a ajouté que ce n'étoit pas le moment, que ſi les comités recevoient l'ordre de rédiger... Je n'ai pas entendu le reſte; car le cri de l'ordre du jour, a étouffé ſa voix comme la mienne. Ah ! Je reviendrai juſqu'à l'importunité à ma conſtante réclamation & je veux prouver aujourd'hui, que *dans le ſens de la révolution pour les intérêts de la révolution* en politique comme en morale, dans tous les ſyſtêmes de liberté poſſible & ſous tous les rapports imaginables, il n'y a rien de plus cruel & rien de plus fou, que l'inſouciance qu'on inſpire à l'aſſemblée pour les meſures tendantes efficacement au rétabliſſement de l'ordre. —

Qu'eſt-ce qu'une révolution dans un état ? C'eſt un changement de principes & de formes dans le gouvernement, ſoit que ce ſoit un conquérant qui établiſſe une nouvelle dinaſtie, ou le peuple lui-même qui reprenne l'exercice de ſes droits. —

Dans l'un & l'autre cas, la révolution s'opere en meſurant les moyens aux obſtacles.

Dans les deux cas, les moyens ſont la force; mais la direction ſupérieure de cette force, ſagement combinée dans tous les périodes de la révolution, peut ſeule en aſſurer le ſuccès.

S'il s'agit d'établir la puiſſance d'un ſeul, la terreur d'abord, mais bientôt la juſtice & l'ordre lui ſont auſſi néceſſaires qu'à ſes nouveaux ſujets. —

S'il s'agit d'établir la liberté du peuple ſur les ruines du pouvoir abſolu, les chefs, les repréſentans de ce peuple ne ſauroient trop accélérer ſa jouiſſance, & lui préſenter avec tous ſes avantages la différence du nouvel ordre de choſes à l'ancien.

Voyons donc ce que vous avez voulu détruire. — C'eſt l'autorité arbitraire, le pouvoir abſolu du prince ou de ſes miniſtres. Fort bien? — Que mettez-vous à la place? L'autorité de la loi. — C'eſt auſſi mon avis. — Mais parcourons le royaume, & voyons ce qui ſe paſſe. Tandis que vous tenez votre loi de liberté comme la lumiere ſous le boiſſeau, ou que vous la promulguez pour la forme, où eſt ſa puiſſance? qui lui obéit? qui eſt ce qui en eſt protégé? — Pourquoi cette multitude furieuſe qui accuſe, qui met en pieces l'innocent ou le coupable? Pourquoi les propriétés & les perſonnes ſont-elles en danger auſſi-tôt qu'il plaît à un aſſaſſin de provoquer un attroupement? Pourquoi ces empriſonnemens arbitraires, lorſque vous avez proſcrit les lettres de cachet? Pourquoi laiſſez-vous exercer par chaque ſection du peuple tous les pouvoirs publics, lorſque vous avez défini, diviſé, diſtribué

tous les pouvoirs ? — Vous avez briſé avec colère ce qui n'étoit que défectueux, & vous laiſſez ſubſiſter avec indulgence ce qu'il y a de plus monſtrueux dans l'ordre ſocial.

On me répond depuis un an, que dans une révolution il y a des déſordres inévitables, juſqu'à ce que la conſtitution fût raffermie. — Hélas ! Je ne vous demande que d'empêcher les déſordres faciles à prévenir ceux qui ne ſont bon à rien, qui nuiſent à tout, qui préparent votre ruine inévitable, ſi vous n'y prenez garde. N'accuſez point l'impuiſſance des loix, car elles peuvent tout ce que veut la direction de la force publique, & je vous cite en témoignage la facilité avec laquelle ſe ſont exécutées toutes les loix majeures qui forment la révolution. — Le pouvoir des miniſtres des courtiſans à diſparu au premier ſigne de la volonté générale ; les ordres ont été détruits par une loi, les propriétés du clergé, l'ancienne magiſtrature, la féodalité, n'exiſtent plus ; il n'y a eu ni coalition ni réſiſtance combinée dans aucun lieu du royaume ; voilà donc les plus grands événemens de la révolution conſommés ſans obſtacle, & lorſque la loi a été toute puiſſante pour opérer des changemens inouis juſqu'à nos jours ; lorſque les grands propriétaires, les principaux dépoſitaires de la force publique, de la puiſ-

ſance, de la richeſſe, ont fléchi devant elle : c'eſt dans les ateliers, dans les rues & les places publiques que vous êtes inhabiles à rétablir l'ordre & la puiſſance de la loi!

Mais, dit-on, les obſtacles ſe ſeroient développés ſi le peuple ne s'étoit rendu redoutable...

Ah! c'eſt là le grand ſecret des déſordres, & ce ſecret eſt une combinaiſon auſſi fauſſe qu'elle eſt cruelle eſt dangereuſe. — Sans doute il étoit utile que dans ce déplacement de puiſſance, celle de la nation acquît ſubitement un caractere impoſant, & l'armement des gardes nationales mieux conçu, mieux ordonné qu'il ne l'a été, pouvoit remplir avec prudence ce grand deſſein; mais ce n'étoit point la populace & les écrivains à piques qu'il falloit rendre redoutables : car du moment que la loi qui a pu détruire ne peut rien conſerver, il ne reſte de la conſtitution qu'une théorie de liberté & une pratique de licence.

« Mais les intrigues du clergé, les intrigues des mécontens, agitent le peuple, & on ne pourra le calmer que lorſque tout ſera ſoumis à la loi. »

Je réponds que le moyen le plus ſûr de faire ceſſer toutes les intrigues, toutes les agitations, & de diminuer le nombre des mécontens, étoit de garantir inviolablement la ſûreté, la liberté

individuelle ſans leſquelles il n'y a pas de conſtitution qui ne ſoit un outrage à la raiſon & à la juſtice. — Examinez, je vous prie, ce qu'auroit produit une marche inverſe de celle qu'on a ſuivie. — Tous les gouvernemens ſont bons pour le commun des hommes, lorſqu'ils n'en ſont pas tourmentés : car on deſire, par-deſſus toutes choſes, la paix dans ſa maiſon, la ſûreté dans ſes relations, & le prince le plus deſpote, ou le plus ardent démagogue, qui auroient aſſez de talent & de ſageſſe pour maintenir dans cet état leurs ſujets, en ſeroient adorés ; qu'au contraire on préſente à tous les hommes paiſibles une conſtitution populaire en perſpective, avec la condition de paſſer, comme nous, par tous les orages de la licence & de l'anarchie, il en eſt peu qui acceptent le traité. Ainſi dans la révolution actuelle le nombre des mécontens eſt néceſſairement accru de tous ceux qui n'ont pas l'énergie des Brutus & des Gracques, qui veulent la paix, qui craignent les mouvemens impétueux de la multitude ſans frein, n'eût-ce donc pas été une meſure très-ſage, très-politique de la part des démocrates de conſtituer la révolution de maniere qu'on eût pu facilement diſtinguer les ennemis de la liberté de ceux de la licence : or je maintiens que ceux-

ci ſont les plus nombreux, & que s'ils deviennent une fois les ennemis de la révolution, la conſtitution croulera.

Et la grande faute, la plus grande qu'aient pu commettre ceux qui ſe chargent dans ce moment-ci des deſtinées de la France, c'eſt de ſe croire en état d'imiter les Romains, qui appelloient barbares tous les peuples étrangers à l'Italie : ils ont établi leurs dogmes ſur la liberté & ſans en permettre la diviſion : quiconque ne croit pas en eux aveuglément eſt un ennemi du bien public, c'eſt un barbare; ainſi il faut que je croie aujourd'hui la France régénérée & la liberté établie, (1) quoique j'aie été au moment d'être aſſommé hier, ainſi qu'un de mes collegues, (*) à la porte de M. Clermont-Tonnere, & que j'aie eu le plaiſir de voir ce matin dans les tribunes de l'aſſemblée, un des patriotes qui m'a accablé d'injures & de menaces. — Et lorſque M. Bouche nous a aſſuré que tout étoit dans le meilleur ordre & la plus parfaite tranquillité, on conçoit que je n'avois rien à répliquer; car dans le fait quelques honnêtes citoyens m'ont ſauvé de la fureur de ces meſſieurs.

Cependant je dirai à M. Bouche, que ſi ma vie eſt en danger, la ſienne ne peut être long-

(*) M. Tourniol.

tems en ſûreté. C'eſt un fort mauvais calcul qu'ont ſouvent fait les favoris du peuple, mais qui ne leur a jamais réuſſi, que celui d'exciter & de laiſſer un libre cours aux reſſentimens de la multitude. — Tout ce qui s'exécute de cette maniere à l'appui de leur ſyſtême, peut d'un inſtant à l'autre, par un changement de direction, le renverſer complétement. C'eſt une vérité ſi triviale, que quand je la vois repouſſée, je ſerois tenté de refuſer à des hommes de beaucoup d'eſprit la plus petite portion de ſens commun, & je commence à croire que c'eſt une choſe fort rare que cette pure & droite raiſon à laquelle ſeule il appartient de concevoir & d'exécuter de grands deſſeins.

Quel eſt en effet l'eſprit qui nous dirige, le but où nous tendons? Peut-on nous parler de meſures à prendre pour la ſûreté intérieure, ne pas nous diſſimuler les cauſes des déſordres & ne pas en provoquer le remede?

Vous attendez, quoi! les loiſirs de vos comités & l'obéiſſance paſſive de tout ce qui reſpire,

Cela ſignifie que pour faire ceſſer les mécontentemens & les déſordres vous attendez qu'il n'y en ait plus, que Marat & compagnie n'ait plus perſonne à faire égorger, que la multitude plus éclairée, plus circonſpecte dans ſes jugemens, s'arrête d'elle-même dans ſes expéditions,

alors les clubs nous avertiront qu'on n'a plus beſoin de crimes, & la colombe portant le rameau d'olivier, ſortira de l'arche de la révolution ! c'eſt un beau rêve, que dis-je? un rêve épouvantable. En attendant, l'inquiétude eſt univerſelle, les troubles & les malheurs ſe multiplient dans toute l'étendue du royaume, perſonne n'eſt libre, perſonne n'eſt en ſûreté, aucun n'eſt ſûr du lendemain ni ceux qui oppriment ni ceux qui ſont opprimés, parce qu'aucune force légale ne contient ceux qui ne peuvent être contenus que par la force, & voici la réflexion déſolante qui frappe tous les bons eſprits, tous les citoyens honnêtes..... Quoi, diſent-ils, on nous parle ſans ceſſe de bien public, de bonheur public, de liberté, de régénération, & il n'y a encore de libre dans tout l'empire que ceux qui conſeillent & ceux qui exercent toute ſorte de violences & de brigandages. — L'ancien régime, c'eſt-à-dire, l'autorité arbitraire, ſe reproduit avec plus d'excès & de fureur qu'on ne lui en reprocha jamais contre ceux qu'on ſoupçonne d'être contraires à la révolution, & le nouveau régime ne ſe manifeſte que par l'impunité de tous les brigands qui ſe diſent patriotes ; & comment voulez-vous que nous ſoyons ſincérement attachés à un ordre de choſes qui nous tient dans une anxiété continuelle qui nous laiſſe voir un glaive toujours

ſuſpendu ſur nos têtes? —Que nous importent vos périodes arrondies, vos phraſes harmonieuſes ſur la vertu civique, ſur la liberté reconquiſe, ſur l'admiration ou la jalouſie de l'Europe ? C'eſt dans nos villes, c'eſt dans nos champs, & non dans vos harangues, que nous vous demandons la paix & le bonheur. — Nous ne réſiſtons point à vos loix, mais qu'elles nous tiennent ce qu'elles nous promettent; que celles qui protégent s'exécutent auſſi-bien que celles qui détruiſent. — Vous nous annoncez la régénération, mais ce n'eſt pas ſans doute par un baptême de ſang ? — Vous nous annoncez la liberté, nous vous la demandons, ou au moins la ſûreté, & diſpenſez-nous d'admirer juſqu'à ce que nous ſoyons heureux.

Il me ſemble que ſi j'étois puiſſant en œuvres & en paroles parmi les démocrates, je ne verrois d'autre moyen de maintenir mon crédit que d'accueillir ces réclamations ; & pour aſſurer le ſuccès de la révolution, je me ſerois dès longtems dépêché de retrancher du nombre de ſes ennemis tous ceux qui ne veulent que le retour de la tranquillité. — Je ſais bien que l'opinion commune de tous les rois des halles eſt qu'ils ne peuvent dominer qu'au milieu du tumulte; mais la mépriſe eſt grande dans cette circonſtance. Quand il ne s'agiſſoit que de faire chaſſer un miniſtre ou d'inquiéter un inſtant le pouvoir

ſuprême pour en obtenir quelques conceſſions, une ou pluſieurs ſéditions pouvoient être utiles. — Ces petits moyens ne ſont plus applicables à une grande révolution quand même elle s'opéreroit principalement au profit de ceux qui la dirigent; car cette maſſe énorme de vingt-cinq millions d'ames ne peut être long-tems agitée ſans péril pour ceux qui impriment, comme pour ceux qui reçoivent le mouvement: ainſi, quel que ſoit le moteur tyran ou patriote, il faut qu'il ſe hâte d'établir l'ordre dans la ſervitude ou l'ordre dans la liberté. — Cette obligation devient bien plus preſſante, ſi le programme de la révolution eſt une déclaration des droits de l'homme; car ſi vous commencez par me promettre non-ſeulement ce qui eſt à moi, mais même ce que je ne vous demandois pas, il me paroîtra intolérable que vous me raviſſiez l'inſtant d'après ce dont j'étois en poſſeſſion avant toutes vos promeſſes. —

Or, il eſt inconteſtable que nous étions ci-devant à l'abri du brigandage, des incendies & des aſſaſſinats; aucun libelliſte à gages ne pouvoit inſulter, calomnier & dévouer ſes victimes à la fureur du peuple. On pouvoit être vexé par un homme puiſſant, mais on n'avoit point à craindre la proſcription de dix mille clubs, & de tous les cafés, & de tous les motionnaires des

ſections du royaume, enfin la baſtille n'exiſtoit qu'au fauxboug Saint-Antoine, & les lettres-de-cachet n'étoient point au pouvoir de toutes les municipalités du royaume.

Je demande maintenant s'il étoit bien raiſonnable de partir de la déclaration des droits de l'homme pour arriver au point où nous ſommes? ſi cette marche n'eſt pas dériſoire, s'il y eut jamais de révolution *dans le ſens de la liberté*, ainſi conduite, ſur-tout avec la condition qu'on nous preſcrit tous les jours de l'aimer & de l'admirer? — J'avoue que je ne me ſens ni amour ni admiration pour la métaphyſique qui a paraphraſé les textes immortels de nos maîtres en légiſlation; mais j'éprouve un étonnement ſtupide & ſouvent une profonde indignation contre ces crimes inutiles, ces crimes ſi funeſtes à la liberté, aux mœurs, au repos & à la dignité de la nation.

Je ne conteſte plus rien à la conſtitution, ce n'eût jamais été ſur pluſieurs points celle de mon choix; mais comme il ne peut y avoir de paix & de ſalut que dans l'obéiſſance aux loix, je ſupplie celle-ci de ſe faire obéir, & de ſe rendre auſſi redoutable à ceux qui la violent avec audace, qu'elle l'eſt pour ceux qui ſe plaignent ſans réſiſtance d'en être opprimés. Eſt-il juſte de dire aux uns: vous êtes coupables de ne pas

agir conformément à la loi. — Quant à ceux qui agiſſent violemment contre la loi, ils ſont parfaitement les maîtres d'en uſer à leur volonté. — Et que l'on ne diſe pas que ce raiſonnement eſt une figure de réthorique, une hypothèſe ! indépendamment de tous les déſordres impunis ſi ſouvent & ſi inutilement dénoncés, nous avons tous les jours ſous nos yeux les aſſemblées inconſtitutionnelles des ſections de Paris, il leur eſt défendu de délibérer & elles déliberent, arrêtent, dénoncent, gouvernent. Il en eſt de même dans toutes les grandes villes. Vous avez inſtitué des fonctionnaires publics, & tous les particuliers qui en ont la fantaiſie s'inſtituent, de leur propre autorité, inquiſiteurs, légiſlateurs, adminiſtrateurs, juges & bourreaux. Quand je dis tous les particuliers, n'entendez pas par-là les véritables & bons citoyens, les propriétaires, les hommes laborieux, les peres de familles, & c'eſt là ce qu'il y a de déſaſtreux. En tout pays. La famille des honnêtes gens eſt rarement réunie ; ceux-là ſont à leurs devoirs & à leurs affaires ; prêts à marcher quand la patrie les appelle, ils attendent le ſignal de la loi : les intrigans ſeuls le préviennent, & mettent en mouvement les déſœuvrés, les faméliques & cette claſſe d'hommes que les Romains avoient ſagement déſignée ſous le nom de prolétaires.

Ainſi, dans l'ancien régime dont il étoit ſi juſte & ſi facile de réformer les abus, tout homme qui n'attaquoit pas le prince, ou ſa maîtreſſe, ou ſon miniſtre, étoit tranquille chez lui; & dans le nouveau, le plus honnête homme qui n'attaque perſonne peut, ainſi que nous l'a prouvé M. Dupont, être pourſuivi par un attroupement & aſſaſſiné *pour ſix francs*.

Je demande donc que la conſtitution tienne ce qu'elle nous promet, la liberté, la ſûreté, & alors vous n'aurez plus beſoin de comité des recherches (2) pour diſtinguer ſes ennemis; vous appercevrez facilement, au milieu d'un peuple paiſible & heureux, les *caſſius* à leur figure pâle & ſévere, triſtes de la joie univerſelle, furieux, déſeſpérés de ne pouvoir dégoûter ce peuple du bonheur que vous lui aurez procuré, & ils ſeront ſi peu dangereux, que vous n'aurez pas même à les punir.

Ah! quand je vois la véritable majorité de l'aſſemblée pure dans ſes intentions, ſe porter toujours vers le bien par un premier mouvement de juſtice, & ne céder que par entraînement aux meſures violentes; (3) je gémis, ô mes collégues, de ce qu'on vous traite comme les rois, auxquels ceux qui les entourent impoſent le joug de leurs paſſions, en leur perſuadant que c'eſt pour le ſervice & la plus grande gloire du monarque.

— Suivez, ſuivez, les ſentimens généreux qui vous ont portés à décerner des ſtatues & des couronnes à Jean-Jacques (4) & à Déſiles ; quand vos yeux ſe rempliſſent de larmes au récit des grandes actions & des ſublimes vertus, que vos cœurs ſe reſſerrent au ſpectacle des malheurs que vous pourrez empêcher & au bruit des menaces ou des imprécations qui les préparent. — Dix fois vous avez ordonné au comité de conſtitution, qui n'aura point de ſtatues, ſi c'eſt aux principes de Jean-Jacques qu'on les conſacre, de vous préſenter des meſures pour le rétabliſſement de l'ordre, pour arrêter les crimes de la preſſe ; & les plus miſérables ſophiſmes ſuffiſent pour éloigner des diſpoſitions ſi preſſantes — cependant il n'y a point de conſtitution qui puiſſe ſubſiſter (5) ſi on en retranche les moyens & la fin. Les moyens ſont la force conſervatrice & réprimante, la fin, le bonheur de tous. Or, il eſt bien reconnu que tous ceux qui attaquent hoſtilement la loi, ne ſont point réprimés, qu'on ne ſévit que ſur ceux qui l'improuvent paſſivement, & qu'il réſulte de cet état de choſes, troubles, anxiété, miſere, inquiétude univerſelle. Si nous voulons donc maintenir cette conſtitution, ſi nous la jugeons bonne dans ſes moyens, bonne dans ſa fin, nous devons le prouver par les faits & ne point confondre inſidieuſement ceux qui ont le droit de ſe plaindre,

avec les mal-intentionnés. Quand nous aurons fait exercer à la loi tous ſes pouvoirs pour opérer la tranquillité publique & empêcher les violences, ſi ce but eſt rempli, il eſt évident qu'il n'y aura plus de mécontens que les mal-intentionnés. Mais juſques-là, il n'y a pas d'hommes raiſonnables & de bonne foi qui n'aient le droit de ſe plaindre.

Je reviens maintenant ſur le grand intérêt qu'ont les zélateurs de la conſtitution d'abandonner leur politique abſurde, & de travailler de toutes leurs forces au rétabliſſement de l'ordre. — Ou on les accuſera de vues ultérieures & de vues criminelles, s'ils le peuvent & ne le veulent pas; ou on leur dira que la conſtitution eſt mauvaiſe, inſoutenable, s'ils veulent l'ordre & ne parviennent pas à l'établir par les moyens conſtitutionnels. — Dans les deux cas, le nombre de leurs adverſaires s'accroît néceſſairement de tous ceux qui ne demandent qu'un gouvernement paiſible & libre, & ils auront beau appeller eſclaves, ariſtocrates, ceux qui ne veulent pas la liberté à leur maniere, ceux-ci ſeront bien plus fondés à les regarder comme des deſpotes en délire.

Qu'arrivera-t-il cependant de ce conflit entre toutes les claſſes de citoyens, & de la fatigue douloureuſe qu'ils en éprouvent tous? ſera-ce une contre-révolution, non dans le ſens où on

l'entend, car un conſpirateur ſans armée, ne peut être qu'imbécille ; mais ſi nous n'étions pas au tems de la plus abſolue diſette de grands hommes, ſi tous ceux qui ſe ſont montrés dans la révolution ne l'avoient réduite à leur taille ; ſi un citoyen d'un caractere impoſant, d'une vertu éprouvée, d'une raiſon ſupérieure, paroiſſoit au milieu de la France, toute la France ſe rallieroit à lui, & l'ordre ſeroit rétabli, la liberté aſſurée, & la conſtitution, en ſuppoſant qu'elle ne puiſſe par ſes propres moyens arriver à ſa fin, ſeroit perfectionnée.

En attendant, je lui demande de déployer toute ſa puiſſance d'abord contre les ſcélérats, & enſuite contre cette multitude aveugle & turbulente qui doit ſe laiſſer gouverner par ſes magiſtrats & ſes repréſentans, ſi elle veut être libre & heureuſe.

Je demande que toute aſſemblée de ſections ſoit interdite, hors les cas prévus par la loi, que les dénonciations & les accuſateurs ſoient ſoumis aux formes légales ; que les officiers municipaux qui s'aviſeront d'empriſonner, ſans décret, les citoyens, ſoient ſévérement punis ; que tous les attroupemens ſéditieux ſoient diſſipés & punis ; que les délits de la preſſe ſoient jugés comme tous les autres délits ; car, il eſt abſurde de déclarer coupable, & de ſoumettre

à une peine capitale, un homme qui, dans sa maiſon ou dans la place publique, conſeille, excite des aſſaſſins, des ſéditieux, à commettre toutes ſortes de crimes, & d'abſoudre un tel homme, lorſque c'eſt par la voie de la preſſe qu'il diſtribue ſes poignards. Je demande qu'après avoir accordé la liberté aux opinions religieuſes, on l'accorde aux opinions poliques, aux repréſentans du peuple à la tribune; (6) car, lorſque je ne ferai plus le conſeiller obligé de la nation, je promets bien de ne plus me mêler de ſes affaires: j'eſpere qu'on ne verra plus mon nom dans les journaux, qui ne me connoiſſoit pas avant les états-généraux; je ne conteſterai plus rien aux intrigans, ils peuvent s'en aſſurer: libre & tranquille, ſi on me permet de l'être, je bénirai la conſtitution qui rendra le peuple heureux. S'il en eſt autrement, j'irai gémir loin d'ici ſur des malheurs auxquels on ne pourra pas me reprocher d'avoir contribué.

Quant au club monarchique, dont la perſécution m'indigne comme tous les genres de perſécutions; je ſuis de l'avis des Rouſſeau ſur les clubs politiques; je les regarde comme une très dangereuſe inſtitution; & lorſque j'ai vu commencer à Verſailles celui des jacobins, j'ai annoncé ſes hautes deſtinées. Ce qu'il y auroit donc de plus deſirable, ſeroit que les bons ci-

royens concouruſſent a faire ceſſer toutes ces aſſociations. Lorſqu'elles ſont ſans crédit, il n'en réſulte qu'un bavardage politique, & une habitude de déſœuvrement funeſte à la ſociété, lorſqu'elles déliberent, dénoncent, décretent, & ſe font obéir par la ſéduction ou par la force. Il n'y a plus de liberté ni de conſtitution; la puiſſance publique eſt alors divertie, dévoyée de ſa direction légale; les magiſtrats, les légiſlateurs perdent tout appui, toute conſidération, s'ils ne ſervent la faction dominante & les plus vils inſtrumens de l'intrigue influent ſur le ſort de l'état. D'après cette opinion on croira bien que je ne ſaurois être membre très-actif d'aucun club; mais préciſément parce qu'il y en a un tout-puiſſant: je penſe qu'il en faut un autre qui ait le courage de contrarier cette toute-puiſſance & d'éclairer l'opinion publique ſur ſes abus. — Les calomnies paſſeront, les crimes ne ſeront pas toujours impunis, & les efforts des gens de bien trouveront leur récompenſe dans l'approbation de leurs ſemblables, qui prononcent ſeuls en dernier reſſort ſur toutes les réputations.

Si aux meſures que je réclame on joignoit celle de ne pas entaſſer décrets ſur décrets, (7) de ſe contenter du néceſſaire, d'accélérer efficacement la fin de la préſente ſeſſion; ſi les diviſions

ſcandaleuſes qui nous tourmentent ne ſe reproduiſent pas parmi nos ſucceſſeurs, s'ils ſont choiſis parmi les hommes les plus ſages, les plus modérés, & qu'ils promettent comme les jurés, *de dire la vérité*, toute *la vérité*, rien *que la vérité*; alors, mais à ces conditions ſeulement, la France ſera régénérée libre, floriſſante, & j'en paierois volontiers de mon ſang l'aſſurance.

Ce 30 janvier 1791.

MALOUET.

NOTES.

(1) VOILA la troiſieme fois que je ſuis aſſailli par des gens payés ou de bonne volonté pour ſe défaire de moi : il y a eu, à diverſes repriſes, beaucoup d'autres députés de menacés : cependant, ſi on tue un ſeul député, il eſt probable que la conſtitution ne lui ſurvivra pas long-tems, & que les François en voudront une qui mette leurs repréſentans à l'abri du fer des aſſaſſins. Je ſuis très-convaincu que M. Bailly a ignoré l'anecdote relative à M. Tourniol & à moi, lorſqu'il a écrit à l'aſſemblée *ſa lettre d'aſſurance*, & qu'il ne nous auroit pas, au beſoin, refuſé le ſecours du drapeau rouge. C'eſt aſſurément la premiere fois qu'un ſavant académicien a écrit ce que M. Bouche avoit dit, & M. Bouche avoit parlé ſur la foi d'un des honnêtes citoyens qui m'avoit traité d'*infâme gueux*, *d'ariſtocrate*, *qui dénonce le peuple*; car j'avois vu cet homme à la barre de l'aſſemblée, & il m'avoit ſuivi chez M. de Clermont-Tonnerre. Quand j'y arrivai, la foule avoit ſuivi ou entraîné M. de Clermont-Tonnerre chez le commiſſaire, & cette foule étoit immenſe ; il n'étoit plus reſté que quelques curieux, qui ne nous dirent rien : l'*honnête citoyen* n'étoit pas encore arrivé. Nous nous rendîmes dans l'appartement de madame de Tonnerre, que je voulois raſſurer, & que je trouvai ferme & courageuſe, mais très-éclairée ſur le danger que couroit ſon mari. — Pendant ce tems-là, M. Bailly parut à la porte : on lui dit où étoit le maître de la maiſon & ſon eſcorte ; il ſe rendit chez le commiſſaire, après avoir recommandé l'ordre & la paix aux curieux, dont le nombre s'étoit accru. Ce fut alors que M. Tourniol & moi ſortîmes, & fûmes accueillis par *l'honnête citoyen*, qui d'abord harangua ſeul ; il s'en joignit bientôt un ſecond, un troiſieme, & des petits garçons qui crioient *à la lanterne*. Je ne répliquai rien : nous avions regagné notre fiacre, nous y étions montés, lorſque tout-à-coup on ouvre des deux côtés les portieres : les cris deviennent plus féroces. Un homme mal vêtu, écumant de rage, avançant & reculant, comme pour nous arracher de là, & n'oſant pas encore, nous diſoit, avec des

yeux couleur de sang : *Sacredieu, vous avez des desseins, vous travaillez contre la nation, vous êtes des f. gueux.* L'honnête citoyen étoit derriere cet homme, & disoit aux assistans : — *C'est lui, c'est lui qui a dénoncé le peuple ; j'étois à l'assemblée, j'en arrive ; il mériteroit d'être mis en pieces.* — Ce fut alors seulement que je dis à ces forcenés : *Malheureux, si vous me connoissez, vous devez me respecter ; retirez-vous.*

Heureusement quatre ou cinq honnêtes gens se précipiterent au milieu de ces furieux, fermerent les deux portieres du fiacre, & firent fouetter les chevaux. . . .

(2) Je ne peux pas lire, entendre ou prononcer ce mot sans que tout mon sang bouillonne. — Je ne conçois pas qu'un membre de l'assemblé nationale puisse être de ce comité, après la démission de M. de Macaye, & la lettre qu'il a écrite, & dont le Président n'a pas daigné rendre compte à l'Assemblée. — Si je n'ai pas dénoncé cette lettre, si je n'en ai pas réclamé la lecture, croyez bien, Messieurs, que ce n'est pas par ménagement ; mais ma misérable poitrine, ma foible voix ne me permettent pas de résister deux minutes à vos cris *d'ordre du jour.* Ce sont vos poulmons qui m'ont souvent vaincu. Ah si j'avois la voix de M. Bouche !

(3) Des mesures violentes dans une révolution fondée sur la déclaration des droits de l'homme, lorsqu'il n'y a point de tyran, point d'armée à combattre, point de sang innocent à venger ! Les officiers municipaux qui ont osé établir des comités des recherches, devroient être chassés du royaume, & les citoyens qui les premiers ont eu la lâcheté de répondre à ces comités, se sont montrés à jamais indignes de la liberté. Des mesures violentes lorsqu'il s'agissoit de terminer une querelle de famille ! Ah que la violence m'inspire de mépris ! combien elle me console de ses fureurs, par l'élévation où je me trouve vis-à-vis de ces êtres vils qui ne savent qu'être féroces ! Dans ce grand nombre de municipalités qui reçoivent de leurs clubs les verges dont elles déchirent les citoyens, qui respectent les assassins attroupés, & attaquent les individus qui leur sont suspects, on ne connoît pas assez, & on ne sauroit trop célébrer la

ſageſſe courageuſe & le vrai civiſme de quelques magiſtrats populaires. — J'ai entre les mains une adreſſe de la municipalité d'Ax, qu'on n'a pas lu à l'aſſemblée nationale, & c'eſt le langage le plus pur de la raiſon & du patriotiſme. — Si tous les repréſentans du peuple étoient pénétrés de cet eſprit, la paix ſeroit dans le royaume.

(4) Lorſque l'aſſemblée a élevé une ſtatue à Rouſſeau, elle en a renverſé beaucoup d'autres dont nous voyons déjà les pieds-deſtaux ; car il eſt tel de nos collegues viſant à la ſtatue, qui ne peut plus y prétendre ſans faire condamner la mémoire & les principes de Rouſſeau & ſur-tout celui-ci. — La liberté ſeroit achetée trop cher par le ſang d'un ſeul homme.

Je faiſois cette obſervation à-peu-près dans les mêmes termes à M.... qui me répondit fort gravement. *Ah ! depuis Jean-Jacques, la raiſon, les lumieres ſe ſont bien perfectionnées* ! Et ce monſieur eſt un très honnête homme, amoureux, fou de la liberté, & ayant l'avantage de ſe croire amant heureux.

(5) C'eſt une vérité démontrée par le raiſonnement, comme par les faits, que chaque gouvernement ne peut ſubſiſter que par l'emploi & l'intégrité des moyens qui lui ſont propres. Ainſi nous avons vu le club des Mammelucs, en Egypte, conſerver ſa puiſſance par les formes bizares & tyranniques qu'il s'étoit impoſées ; & la perdre auſſi-tôt qu'il dérogea à ſes inſtitutions. — Le club des Levantins, à Alger, tient, par les mêmes moyens, une partie de la Mauritanie ſous le joug. C'eſt en concentrant parmi eux toute la force publique, toutes les places, toutes les élections, depuis celle du Dei ou préſident du club juſqu'à celle de ſcribe ou journaliſte. Mais ces deux clubs n'ont jamais vacillé ſur les principes, ils ont dit, en débutant : *Nous voulons être les maîtres & tous le reſte ſera eſclave.* Ainſi il étoit juſte & conſéquent qu'ils fiſſent étrangler tous ceux qui vouloient leur diſputer quelque choſe.

Mais le club des jacobins & la déclaration des droits de l'homme ne pouvoient ſubſiſter enſemble ; il faut qu'une de ces deux inſtitutions détruiſe l'autre. Le comité des recherches, fait pour les Mammelucs, ne pouvoit trouver place dans une révolution que l'on fondoit ſur la morale & ſur le droit naturel. Si Mahomet lui-même avoit été du comité de conſtitution, il auroit

mis une grande importance à conſerver cette moralité de la révolution. — *Amis, vous auroit-il dit, nous les avons enflammés, en leur promettant une jeune vierge touchante par ſes graces & ſa pudeur, que diront-ils ſi nous leur montrons une proſtituée ?*—

(6) Il eſt un peu tard pour demander à être entendu librement & paiſiblement : cependant il eſt bien eſſentiel qu'avant la fin de la préſente ſeſſion, on ceſſe de geſticuler d'une maniere menaçante, d'injurier, de faire taire un opinant qui contrarie un avis propoſé. — J'ai ſouvent eu envie de me condamner à un ſilence abſolu; & de tous les argumens du côté droit, il n'y en avoit pas de plus concluant contre le côté gauche. — Mais une ſciſſion abſolue m'épouvante, & j'eſtime qu'il vaut encore mieux ſe laiſſer outrager, que de concourir même involontairement à de grands malheurs. Cependant des violences continuées ne laiſſeroient d'autre parti à prendre que de ſe taire abſolument. —

(7) Le travail de tous les comités, même de ceux qui ne produiſent rien ou peu de choſe eſt inimaginable. Nous ſommes ivres de diſcuſſions, de rapports, de mémoires, de projets, de décrets ; tout ce qui a été écrit eſt énorme, & je ne ſerois pas étonné qu'une fievre d'épuiſement ne ſaiſît bientôt tous les membres de l'aſſemblée. — Tant de fatigue & de travail pourroit être fort allégé, en ne faiſant que ce qui étoit véritablement utile & néceſſaire. Mais non-ſeulement on a voulu tout détruire & créer ; mais encore on s'eſt plongé dans les détails, & on a voulu ſuppléer par la toute puiſſance ou par l'imagination à ces connoiſſance de pratique, que procure ſeule l'expérience des affaires. — Ainſi, ſi j'étois du club des jacobins, le comité de marine, dont je ſuis membre, auroit pu préſenter, trois mois après ſon inſtitution, un tableau des économies, des réformes, des vices d'adminiſtration à réparer, des changemens utiles & conſtitutionels dans l'organiſation militaire. Mais nous argumentons depuis dix-huit mois, ſans qu'il y ait rien de tout cela d'arrêté : ſi donc on ne prend pas un parti déciſif tant ſur la fécondité que ſur l'infantement laborieux des comités, je n'appeçois plus la fin de cette ſeſſion. —